

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**19 SEPTEMBRE 2017**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle du conseil, le 19 septembre 2017 à 19h39.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |    |                        |    |                   |
|----|------------------------|----|-------------------|
| 1. |                        | 4. |                   |
| 2. | Marcella Davis Gerrish | 5. | Claude Villeneuve |
| 3. | Guy Veillette          | 6. | Poste vacant      |

SONT ABSENT(S), Pauline Farrugia et Normand Jolicoeur

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur Michael Page, maire

EST AUSSI PRÉSENT, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Règlement 2017-604- Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux - Adoption
4. Règlement 2017-603 – Modification du règlement de zonage no. 01-432 – Nombre d'unités de logements – Adoption du second projet
5. Levée de l'assemblée

**2017-09-19.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2017-09-19.02**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trente-quatre (34) citoyens assistent à la séance.

**INTERVENANTS**

**OBJETS**

Morgan Quinn

Foyer Connaught (mise aux normes obligée)

**2017-09-19.03**

**RÈGLEMENT 2017-604 - RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX - ADOPTION**

ATTENDU QUE le premier projet du règlement 2017-604 - Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2017;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement 2017-604 - Règlement pour la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux soit adopté sans changement, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

ADOPTÉE

**2017-09-19.04**

**RÈGLEMENT 2017-603 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 01-432 – NOMBRE D'UNITÉS DE LOGEMENTS – ADOPTION DU SECOND PROJET**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**19 SEPTEMBRE 2017**

ATTENDU QUE le premier projet du règlement 2017-603 - Modification du règlement de zonage no. 01-432 été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce 19 septembre 2017;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le second projet de règlement d'amendement au règlement de zonage intitulé « Règlement n° 2017-603 amendant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley », soit adopté sans changement, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

ADOPTÉE

**2017-09-19.05**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19H49, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

---

Michael Page,  
Maire

---

Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.